Récuperer mon dossier procédure de divorce

Par Visiteur

Suite à une procédure de divorce, j'ai pris un avocat pour faire des recherches sur la liquidation de nos biens. L'avocat a fait des recherches en me demandant 4 700 ?. Après avoir payer les honoraires, je n'ai aucune idée des recherches qu'il a effectué ni les résultats obtenus. J'aimerai aujourd'hui récuperer mon dossier avec les recherches qu'il a effectué. Est-ce possible ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Après avoir payer les honoraires, je n'ai aucune idée des recherches qu'il a effectué ni les résultats obtenus. J'aimerai aujourd'hui récuperer mon dossier avec les recherches qu'il a effectué. Est-ce possible ?
Avez vous changé d'avocat?
Quelles sont les recherches?
Est ce que ce prix correspond aux frais de procédure?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
J'ai changé d'avocat, mais il n'y a pas eu de procédure, c'etait uniquement pour des recherches. Les recherches étaient administratives mais je n'ai eu ni informations ni résultats

---
Par Visiteur

Madame,

Je ne comprends pas à quoi correspond cette somme.
Que lui avez vous demandé précisément?
Comment était prévue la rémunération?
Est ce que l'avocat refuse de vous communiquer les résultats?
Il convient de savoir que bien souvent les avocats notent dans leurs frais "recherche" ce qui correspond au temps consacré à l'étude de votre dossier.

Cordialement

Par Visiteur

Mon précédent avocat, pendant mon divorce et la liquidation des bien,n'a pas parlé de l'entreprise de mon ex-époux, or l'entreprise était à nous deux. J'ai donc pris un deuxième avocat, je lui ai expliqué pour le premier avocat. Il m'a conseillé de faire des recherches sur l'entreprise de mon époux. Je lui ai demandé un devis pour savoir combien aller me coûter les recherches. Il ne m'en a jamais donné. Ensuite, il m'a envoyé des honoraires, je lui ai dit que je ne pouvais pas accepter car c'était trop cher. Je n'ai donc pas signé de convention d'honoraire. Mais cet avocat a quand même continuer des recherches (des lettes aux notaires, chambres des métiers etc...). Je n'ai était que deux fois à son avocat : une première fois pour lui donner des photocopies (le nom de l'entreprises, l'adresse des chambres des métiers, les lieux de construction de l'entreprise) et une deuxième fois pour dire que je ne peux pas l'engager en tant qu'avocat car il est trop cher. J'ai dû malgré tout payé une facture de 4 700? sur les 8 000? qu'il me demandait(les bâtonniers ont coupé la facture en deux). Est-ce normal ? Puis-je alors récuperer mon dossier chez cet avocat ?

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Vous avez parfaitement le droit de demander à cet avocat de vous communiquez le résultat de ses recherches puisque vous avez payé la somme demandée.

Cordialement

Par Visiteur

Merci, et mon dossier puis-je le récuperer ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

En principe il appartient à votre nouvel avocat de demander à son confère la communication du dossier.
Si vous avez réglé les frais de procédure au premier avocat, il n'y a aucune raison pour qu'il refuse de communiquer le dossier.

Cordialement

Par Visiteur

Et si je ne souhaite pas reprendre d'avocat, je ne peux pas le recuperer pour mon usage personel ?

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Et si je ne souhaite pas reprendre d'avocat, je ne peux pas le recuperer pour mon usage personel ?
Si bien sur, je pensais juste que vous alliez faire appel à un nouvel avocat.
Vous avez réglé le premier avocat pour des recherches, à ce titre vous avez tout à fait le droit de récupérer les résultats de ces recherches.

Cordialement